Image not found or type unknown

# Savoir s'il sagit de Vices cachés

Par **daalay**, le **03/08/2015** à **15:13**

je vient d'acheter une voiture et après l'avoir essayé je suis partit la chercher le lendemain soir , sur le contrôle technique tout va bien en plus avec des factures d’entretien , alors que il y a le klaxonne , les feus derrière , la clim et aussi je l'ai pris chez un garage de Citroën qui m'a dit que le turbot et mort , je voulais la retourner le lendemain mais le vendeur me répond plus déjà et éteins son portable, est ce qu'il s'agit d'un vice caché ou pas , est ce que j'ai le droit de porter plainte contre lui sachant qu'il a bien mis sur la carte grise vendu dans l'état alors qu'il nous a pas tous dit et qu'on l'a tous payé en espèce ? merci
CORDIALEMENT

Par **Visiteur**, le **03/08/2015** à **16:36**

un p'tit bonjour ça fait pas de mal... "en l'état" ne veut rien dire sur une CG !! le véhicule est toujours en l'état !! comment voulez vous qu'il soit ? sinon ces défauts sont constatables à l'achat !! Klaxon, feux, clim ! on teste et on s'en rend compte ! dans vices cachés il y a ... cachés !! ce n'est pas le cas !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés